



Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 30 août 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 août, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Rieux-Minervois, dûment convoqué le 24 août 2021, s'est réuni en session ordinaire, en la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Yagues, Maire.

Cette séance s'est tenue selon les règles sanitaires en vigueur, avec public, autorisé à y assister.

14 présents : Mesdames et Messieurs, Bernard Yagues, Michèle Le Pallec, Sandrine Lafont, Thierry Brach, Marc Zindel, Jacques Baraillé, Renée Crouzal, Hugues Saury, Yves Le Pallec, Amélie Moreno, Yoann Conte, Lise Raynaud, Fabien Barthès, Tiphonie Brau.

Cinq absents : Madame Julie Geenen, Madame Yolande Calmel, Madame Ghislaine Minotti qui a donné sa procuration à Monsieur Thierry Brach, Monsieur Lounès Bellaila qui a donné sa procuration à Madame Michèle Le Pallec, Monsieur David Arnal qui a donné sa procuration à Madame Sandrine Lafont.

Total des membres présents : 14 sur 19

Total des membres représentés : 17 sur 19.

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint, Monsieur Le Président déclare la séance ouverte à 18 heures.

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée de procéder à la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance.

Madame Michèle Le Pallec a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées. (art.5 de la Loi du 5 avril 1884).

Monsieur Thierry Brach, Adjoint, procède à la lecture du procès-verbal du 1^{er} juillet 2021.

Monsieur Le Maire remercie Monsieur Thierry Brach et demande s'il y a des questions à ce propos.

Monsieur Conte interroge sur le rôle de la police municipale concernant les questions d'urbanisme.

Monsieur Le Maire lui répond qu'il s'agit des obligations de déclaration et d'affichage d'autorisation de travaux.

Aucune autre question n'ayant été posée au sujet du procès-verbal du 1^{er} juillet, Monsieur Le Maire soumet celui-ci au vote de l'assemblée :

Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire commence l'ordre du jour :

-1) Convention entre Carcassonne Agglo et la Commune

Comme évoqué lors du précédent Conseil, Carcassonne Agglo nous délègue le transport scolaire des enfants habitant les écarts par le biais d'une convention. Celle-ci a été finalisée dernièrement.

A la question de Monsieur Fabien Barthès sur l'achat d'un minibus, Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la municipalité a opté pour la location de ce véhicule, et ce, dans un premier temps, avec l'embauche d'un chauffeur pour 25 heures jusqu'à Noël.

Monsieur Le Maire soumet cette convention au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

-2) Réaménagement de l'emprunt-garantie de la Maison de Retraite

Au mois de février dernier, le Conseil Municipal avait pris une délibération concernant ce point.

La Caisse des Dépôts et Consignation a validé le dossier de réaménagement d'emprunt de la Maison de Retraite. Une autre délibération est donc maintenant nécessaire pour acter ce réaménagement et avec les mêmes conditions.

Monsieur Le Maire soumet cette délibération au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

-3) Convention « Petites Villes de Demain »

Conjointement avec la ville de Trèbes, notre Commune a été retenue par l'Etat pour le projet « Petites Villes de Demain ».

Le projet de la Commune a pour but de lutter contre la désertification du centre-ville tant au niveau des locaux commerciaux que des habitations qui deviennent insalubres.

Madame Lise Raynaud demande si le sujet n'est déjà pas traité au niveau de l'opération « Bourg-Centre ».

Monsieur le Maire lui répond que ce nouveau projet se situe à un niveau plus conséquent et englobe plus d'intervenants, ce que confirme Monsieur Yoann Conte, ayant lui-même participé au projet « Bourg-Centre ».

Monsieur Le Maire précise pour information, que Carcassonne-Agglomération se charge du recrutement d'un chef de projet et que la commune aura à sa charge 12,5% des frais, soit 6450 à 7500 euros par an. Il s'agit d'une première estimation des services de l'Agglomération.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

-4) Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales

Dans le prolongement du règlement intercommunal d'attribution d'aides aux tiers, Carcassonne Agglomération propose l'attribution de fonds de concours en appui des projets communaux, au titre du Fonds national de Péréquation des Ressources Communales (FPIC).

Conformément aux dispositions de la loi de finances, il convient dorénavant, à chaque Conseil Municipal, d'approuver le montant annuel de fonds de concours à percevoir au titre du FPIC, selon trois modes de répartition, soit :

- Répartition dite de droit commun,
- Répartition à la majorité des 2/3,
- Répartition-dérogation libre.

Monsieur Le Maire précise que le Conseil Municipal doit se prononcer sur un type de répartition et ajoute que ce choix est fait tous les ans, et que l'an dernier il a été opté pour la « dérogation libre ».

Monsieur Le Maire propose de choisir cette dernière répartition et soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

-5) Questions diverses

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que nous avons reçu des questions écrites de la part de Messieurs Yoann Conte et Fabien Barthès.

-1^{ère} question de Monsieur Yoann Conte : « Pourriez-vous nous faire le point à l'instant T des avancées des différents chantiers en cours et est-ce qu'ils sont toujours dans le budget alloué ? »

Monsieur Le Maire répond qu'à ce jour, 30 août, les travaux de la cour de l'école maternelle sont pratiquement achevés, les jeux sont en train d'être posés. Oui, ces travaux sont toujours dans le budget.

2^{ème} question de Monsieur Yoann Conte : « De plus, peut-on avoir un planning de production et avenir ? »

Monsieur Le Maire répond que les travaux du pont médiéval vont commencer mercredi 1^{er} septembre et sont effectués par l'entreprise CBTP. Madame Patricia Bigou a été contactée et a donné son accord pour l'accès par son jardin.

En outre, les travaux de la Place Jeanne d'Arc pourront normalement commencer avant la fin de l'année.

Monsieur Thierry Brach rappelle à ce sujet, que le projet Place Jeanne d'Arc a été entièrement repris par le Cabinet Gaxieu avec notamment les relevés topographiques et le diagnostic amiante obligatoire depuis 2018. Ce dernier s'est révélé négatif, ce qui est une bonne nouvelle et un grand soulagement compte tenu du coût du désamiantage.

Monsieur Thierry Brach ajoute que le but maintenant sera de valider le nouveau projet en commission pour effectuer ensuite l'appel d'offres et démarrer les travaux avant la fin de l'année. Il y aura donc une commission des travaux.

-3^{ème} question de Monsieur Yoann Conte : « Enfin, serons-nous, au moins les membres de la commission des travaux, invités à inspecter les chantiers, du moins pour les phases de réception des lots ? »

Monsieur Le Maire répond affirmativement, tous les membres du Conseil étant invités à visiter les chantiers.

Monsieur Yoann Conte ajoute une question complémentaire : « Monsieur Coulomb, entrepreneur, est-il intervenu dans les travaux de l'école maternelle ? »

Monsieur Le Maire lui répond qu'il y a eu un arrangement avec l'entreprise Eiffage qui a exécuté le gros œuvre, l'entreprise Coulomb ayant effectué les finitions.

-1ere question de Monsieur Fabien Barthès : « Des administrés s'interrogent sur le fait que Monsieur Le Maire utilise une voiture de la Commune pour se déplacer ? »

Monsieur Le Maire répond qu'il est normal que le Maire de la commune se déplace pour le besoin de ses administrés et le véhicule utilisé est un véhicule de SERVICE dans l'exercice de son mandat et non à des fins personnelles.

Madame Lise Raynaud expliquant à l'appui d'un texte qu'il doit y avoir dans ce cas une délibération prise par le Conseil Municipal, Monsieur Le Maire lui répond que ces conditions vont donner lieu à une étude et qu'une suite en sera donnée le cas échéant.

-2ème question de Monsieur Fabien Barthès : « Lors du Conseil Municipal du 30 décembre 2020, il avait été demandé, éventuellement, afin de faire ralentir les véhicules, de mettre des coussins berlinois dans la rue des Ambulances Rieumoises, rue Jean Cadastrem. Or, à ce jour, rien n'est fait ? »

Monsieur Le Maire lui répond qu'un lotissement devant être construit tout près, ces travaux pourront être effectués à ce moment-là.

Monsieur Hugues Saury fait remarquer que lors des vendanges, ces coussins seraient à l'origine de grosses difficultés pour les machines à vendanger.

Monsieur Fabien Barthès rétorque que c'est une demande de la part des ambulanciers et que la pose d'un panneau limitant la vitesse à 30km ne serait pas suivie d'effet.

-3ème question de Monsieur Fabien Barthès : « Qui a mentionné sur le site Facebook de la Mairie qu'un véhicule des pompiers était mobilisé dans la Clape le 14 juillet ? »

Madame Sandrine Lafont lui répond que c'est elle, par suite d'une information de Monsieur Le Maire.

Monsieur Le Maire confirme et précise qu'il a eu un avis de la Préfecture le mettant en garde sur les risques d'indisponibilité des véhicules de pompiers du fait des feux déjà en cours dans les Corbières. Monsieur Le Maire présente ses excuses s'il a eu ensuite une interprétation inappropriée et regrettable.

-4^{ème} question de Monsieur Fabien Barthès : « Quand le nettoyage du cimetière sera-t-il réalisé ? Il est tellement sale que j'ai crevé 2 fois ce week-end avec mon fauteuil roulant. »

Monsieur Le Maire répond que l'AFDAIM commence le nettoyage dès le lendemain 31 août.

Monsieur Fabien Barthès pose une nouvelle question non écrite : « Envisagez-vous le goudronnage du cimetière ».

Monsieur Le maire précise que le goudronnage n'est pas d'actualité et qu'il est préférable d'avoir un sol drainant qui est plus écologique.

Madame Tiphonie Brau demande si la création d'une Maison des Associations est envisagée pour le village.

Monsieur Le Maire signale que ce projet est à l'étude et pourrait être réalisé à côté de la Salle Polyvalente.

Aucune autre question n'ayant été posée par les membres du Conseil, Monsieur Le Maire demande s'il y a des questions de la part du public.

La réponse étant négative, Monsieur Le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 18 heures 40.

Fait à Rieux-Minervois, le 6 septembre 2021,

Monsieur Bernard Yagues, Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yagues B', positioned below the printed name of the Mayor.